

Scénario régional EKB 3-01 « Piégés d'avance »

Errata

- La malédiction de l'épée maudite de Géryon ne prend effet que si le personnage prend l'épée en main dans le but de la tester (pour évaluer ses pouvoirs) ou de l'utiliser ou en la revendiquant pour sienne. La malédiction ne se déclenche pas si le personnage se saisit de l'épée en l'enveloppant dans un tissu ou d'une manière telle qu'il est clair qu'il n'a pas l'intention d'en devenir le possesseur.
- Le texte de la malédiction de l'épée de Géryon est modifié de la manière suivante : le passage allant de « Elle empêchera son porteur de combattre... » jusqu'à « ... un jeteur de sort de niveau supérieur ou égal à 9 » est supprimé. Une *délivrance de la malédiction* supprime la malédiction quel que soit le niveau du lanceur. L'effet de coercition qui oblige à attaquer une créature d'alignement bon est donc supprimé ainsi que l'effet qui empêche d'attaquer une créature loyale mauvaise.
- Tous les objets maudits en possession des personnages sont systématiquement retirés à la fin du scénario par des mages du Zashassar. Il faut donc dans tous les cas barrer les rubriques correspondantes sur l'AR. S'il faut effectuer une *délivrance de la malédiction*, le coût (obligatoire) est de 150 PO dans tous les cas.
- Les dards du piège de la salle M3c (piège à feu alchimique et à rafale de dards) ne traversent ni les portes ni les murs.